



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux et le 19 du mois d'octobre à 19 heures, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 10
Membres votants : 14 (4 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, MACHE Pierre, Stéphanie CISCARD, , Nicolas TARDIF, Stéphane LARCIER, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD , DEVILLERS Dominique.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Isabelle SEGUY (pouvoir S. Ciscard)
Isabelle VIRONDEAU (pouvoir C. Caron) Emmanuelle DUPUY (pouvoir N. Tardif)
Stéphane FARGE (pouvoir Ivan Ricordel) Alexandre TRONCHE.
Secrétaire de séance : Murielle GENTE

Date de convocation : 14 octobre 2022

DELIBERATION N° 2022.52 Prix de vente du presbytère

Monsieur le Maire indique que conformément à la délibération n° 2022.47, les 3 agences immobilières de la commune ont été consultées pour établir une estimation du presbytère.

Il communique à l'assemblée délibérante la fourchette d'estimation issue de cette consultation qui s'établit entre 175 000 € et 190 000.00 €.

Il rappelle que la valeur vénale du bien communiquée par les services de France Domaine consultés en 2021 s'établit à 189 000.00 €.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal, après délibération,

- ✓ Décide à l'unanimité de fixer le prix de vente à 215 000.00 €
- ✓ Décide de confier la vente du bien aux 3 agences immobilières de la commune à savoir : Celaur immobilier, l'Immobilier du Sud - Ouest, Human immobilier.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Christophe CARON



Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0